



Ville de Piraé  
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI



Cachet S.A.I.D.V. :

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 091/2016 DU 18 AOUT 2016

Portant création d'emplois permanents dans le cadre de la procédure d'intégration de la fonction publique communale.

Date de convocation : 10 AOUT 2016	L'an deux mille seize, le dix-huit août, à seize heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Edouard FRITCH, le maire. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Yvette LICHTLE et Marie-Madeleine MAO, ont été désignées pour remplir cette fonction.						
Date d'affichage : 10 AOUT 2016							
Date d'affichage du compte-rendu : 19 AOUT 2016							
Date d'affichage de la présente délibération : <b>24 AOUT 2016</b>							
Résultats des votes :							
VOTANTS	<b>31</b>						
POUR	<b>31</b>						
CONTRE	<b>00</b>						
ABSTENTION	<b>00</b>						
<b>La délibération est adoptée à l'unanimité</b>							
	<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td><b>33</b></td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td><b>23</b></td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td><b>08</b></td> </tr> </table>	ELUS EN EXERCICE	<b>33</b>	PRESENTS	<b>23</b>	PROCURATION	<b>08</b>
ELUS EN EXERCICE	<b>33</b>						
PRESENTS	<b>23</b>						
PROCURATION	<b>08</b>						

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN		X	
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		X	Yvette LICHTLE
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Miriama MACE
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA		X	Thilda HAREHOE
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Rosana TEHOIRI
M. Christophe TEAO		X	
Mme. Riveta URAHUTIA		X	Marie-Madeleine MAO
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	Turere FOLIAKI
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG	X		
M. Raiarii TETOOFA		X	Keehi WONG
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiana BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

**DELIBERATION N° 091 /2016 DU 18 AOUT 2016****Portant création d'emplois permanents dans le cadre de la procédure d'intégration de la fonction publique communale****LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE****Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;****Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs et spécialement son article 75 ;
- VU l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n°2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n°2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 2015-1268 du 14 octobre 2015 d'actualisation du droit des outre-mer (1) parue au JORF n°0239 du 15 octobre 2015 ;
- VU l'arrêté n° 1116 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emplois « conception et encadrement » ;
- VU l'arrêté n° 1117 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emplois « maîtrise » ;
- VU l'arrêté n° 1118 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emplois « application » ;
- VU l'arrêté n° 1119 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emplois « exécution » ;
- VU la délibération n° 61/2012 du 06 août 2012 modifiée portant création d'emplois permanents à temps complet en application de l'article 36 de l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 ;
- VU la délibération n° 79/2013 du 25 septembre 2013 modifiée ouvrant les emplois permanents à temps complet au titre de l'intégration des agents ayant vocation à intégrer sur leur demande pour accéder à un des cadres d'emplois de la fonction publique communale de Polynésie française ;
- VU les observations du rapport de la Chambre Territoriale des Comptes daté du 3 mai 2016 relatives au passage à la fonction publique communale ;
- VU les nécessités de service public ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

*Considérant la procédure accélérée engagée par le Gouvernement le 29 avril 2015 ;*

*Considérant que les organes délibérants des collectivités ont un délai de 6 ans au plus à compter de la publication de chaque statut particulier, conformément aux modifications apportées aux dispositions de l'article 75 de l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005 ;*

*Considérant que le Maire a jusqu'au 11 juillet 2018 pour ouvrir par délibération les emplois de fonctionnaires ;*

*Considérant les recommandations de la Chambre Territoriale des Comptes dans le rapport susvisé selon lesquelles, les délibérations portant création des postes nécessitent une plus grande lisibilité dans le suivi des emplois créés ;*

*Considérant que l'ensemble des créations de poste doit faire l'objet d'une délibération unique pour en faciliter le suivi par l'organe délibérant ;*

Après en avoir délibéré en sa séance du 18.08.2016 ;

<b>ADOpte A L'UNANIMITE</b>	
VOTANTS	<b>31</b>
POUR	<b>31</b>
CONTRE	<b>00</b>
ABSTENTION	<b>00</b>

**ADOPTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les emplois permanents au titre des emplois créés pour les agents ayant vocation à intégrer la fonction publique communale de Polynésie française dans l'un des cadres d'emplois sont les suivants :

Cadres d'emplois	Spécialité	Grades	Temps de travail	Nombre d'emplois
<b>B – Maîtrise</b>	Administrative	Technicien principal	Complet	<b>3</b>
<b>C - Application</b>	Administrative	Adjoint principal	Complet	<b>4</b>
	Technique	Adjoint principal	Complet	<b>5</b>
	Sécurité civile	Sergent	Complet	<b>4</b>
	Sécurité publique	Gardien	Complet	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>				<b>17</b>

**Article 2 :** Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice 2016.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Article 4 :** Le Directeur général des services et le Chef du service des ressources sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera.

Le Maire, *Pour le maire empêché*  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,



Edouard FRITCH  
Mme Yvette LICHTLE



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative  
Le ..... **23 AOÛT 2016** ..... *Pour le maire empêché* et publication du ..... **24 AOÛT 2016** .....

Le 1<sup>er</sup> Adjoint,



Mme Yvette LICHTLE  
Edouard FRITCH  
Le Maire



**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 091 /2016 du 18 AOUT 2016**

Tableau consolidé des emplois permanents au titre des emplois créés dans l'un des cadres d'emplois de la fonction publique communale de Polynésie française :

<b>Cadres d'emplois</b>	<b>Spécialité</b>	<b>Grades</b>	<b>Temps de travail</b>	<b>Nombre d'emplois</b>
<b>Emploi fonctionnel</b>	Administrative	Directeur général des services	Complet	1
<b>A – Conception &amp; Encadrement</b>	Administrative	Conseiller principal	Complet	6
		Conseiller qualifié	Complet	1
		Conseiller	Complet	10
	Technique	Conseiller principal	Complet	2
		Conseiller qualifié	Complet	1
		Conseiller	Complet	3
<b>B - Maîtrise</b>	Administrative	Technicien principal	Complet	7
		Technicien	Complet	6
		Technicien provisoire	Complet	1
	Technique	Technicien principal	Complet	3
		Technicien	Complet	2
	Sécurité civile	Lieutenant	Complet	2
		Major	Complet	2
<b>C - Application</b>	Administrative	Adjoint principal	Complet	7
		Adjoint	Complet	6
		Adjoint provisoire	Complet	2
	Technique	Adjoint principal	Complet	7
		Adjoint	Complet	5
	Sécurité civile	Adjudant	Complet	3
		Sergent	Complet	6
	Sécurité publique	Brigadier	Complet	2
		Gardien	Complet	12
	<b>D – Exécution</b>	Administrative	Agent principal	Complet
Agent qualifié			Complet	1
Agent			Complet	2
Technique		Agent principal	Complet	12
		Agent qualifié	Complet	20
		Agent	Complet	32
		Agent	Non complet	9
Sécurité civile		Caporal-chef	Complet	4
		Sapeur	Complet	4
<b>TOTAL</b>				<b>182</b>